



DELIBERATION

2022/38

**ELABORATION DE LA CANDIDATURE LEADER DU GAL DU
PAYS DE THIERACHE
DIAGNOSTIC & ENJEUX**

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme Européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

À l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté leur intérêt de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER – dont la mesure LEADER –, et à reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Après avoir répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région et été retenu comme futur territoire LEADER pour la programmation 2023-27, le Pays de Thiérache se concentre dès à présent à l'élaboration d'un dossier de candidature. Dans ce cadre, le PETR s'appuie sur l'expertise d'un prestataire externe : le groupement NADEM / Echelles & Territoires l'accompagnera dans l'élaboration de cette candidature.

Celle-ci comprendra plusieurs étapes, à savoir

- La réalisation d'un diagnostic du territoire à partir duquel seront identifiés les principaux enjeux de développement
- La Définition d'une stratégie de développement qui se déclinera en un plan d'actions
- Et enfin la proposition d'une maquette financière

Deux vagues de dépôt de candidature sont proposées par la Région Hauts-de-France :

- 31 octobre 2022
- Ou le 30 avril 2023

La date du 31 octobre ayant été retenue pour le dépôt de la candidature du GAL du Pays de Thiérache, la démarche d'élaboration de la stratégie s'inscrit donc dans un délai contraint. Le bureau d'étude a mis à profit la période estivale pour travailler sur le diagnostic du territoire pour, sur cette base, identifier les enjeux prioritaires de développement pour la Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le diagnostic territorial du Pays de Thiérache et les enjeux de développement tels que présentés dans le document annexé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220919-38_2022-DE